

BULLETIN DE SALAIRE

Du 07/10/2024 au 31/10/2024

N° 12_1730303010579_BS_EL KHOUARI_07102024_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de
paye sur www.service-public.fr rubrique [cotisations salariales](#).

SOULAYRES

1059 LIEU-DIT LE PORT DE Siret : 804 151 553 00018
L'ANGLE APE : 0124Z
46140 Parnac

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA
/CUMA

ZINEB EL KHOUARI

NIR : 2 78 02 99 350 539 52
Emploi : Cueilleur
Date d'entrée : 07/10/2024 Date de sortie : 31/10/2024
Palier : Palier 2 Coefficient hiérarchique : 19

Mme ZINEB EL KHOUARI
Avenue du Corps Franc Pommiers et
du 49ème RI
APP 123 BAT M
46000 Cahors

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et
durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,78	x	136,50	1607,97
Nombre total d'heures			136,50	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	1607,97	x	10,00	160,80
Rémunération totale brute				1768,77
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	1768,77			19,11
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	1768,77	x	0,40	7,08
Sécurité Sociale Plafonnée	1768,77	x	6,90	122,05
Complémentaire T1	1768,77			84,72
Formation	1768,77			1,06
CSG non imposable à l'IR	1753,02	x	6,80	119,21
CSG imposable à l'IR	1753,02	x	2,40	42,07
CRDS imposable à l'IR	1753,02	x	0,50	8,77
Total des cotisations et contributions obligatoires				404,07
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				1364,70
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 1364,70				

Montant net imposable : 1415,54

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 1415,54 €) x (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 1364,70

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 1415,54 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..